

Préparation du CRFPA

Par **Gab2018**, le **14/09/2018** à **11:42**

Bonjour,

Je souhaiterais m'inscrire au CRFPA pour la session 2019. J'aurais aimé avoir des conseils afin de m'organiser au mieux pour cette année chargée (je suis en plus en M2). J'ai deux questions:

1/ Mon IEJ est extrêmement cher. Je ne pourrai pas suivre les cours dans l'année (simples actualisations), seulement la vingtaine d'entraînements qui est proposée. Par contre, je peux m'inscrire uniquement pour l'examen de septembre. Du coup, j'avais pensé à une solution alternative, au même prix et plus efficace. En effet, je pensais travailler avec des livres à jour de mon côté et m'inscrire à la prépa SupBarreau avec les entraînements à distance (avec deux fois plus d'entraînements qu'à l'IEJ pour le même prix). Est-ce une bonne idée ou faut-il absolument suivre les cours de l'IEJ?

2/ La prépa propose une formule d'entraînements à distance annuelle et une autre estivale. Vaut-il mieux s'entraîner toute l'année ou bien seulement l'été après avoir intégré une bonne partie du programme? Je précise que je ne peux pas cumuler les deux.

Par ailleurs, j'ai deux questions au sujet des stages durant la période du CRFPA et au cours de l'EDA:

1/ Ma fac ne délivre pas de convention de stage allant au-delà du 30 septembre. Existe-t-il une autre possibilité pour avoir une convention?

2/ Concernant le stage final à l'EDA (je pense faire l'EDA Sud-Est), est-il possible de faire un stage dans un cabinet français implanté à l'étranger (Londres) ou bien faut-il absolument que ce soit en France. La logique voudrait que ce soit la seconde proposition, mais j'ai vu un CV d'un avocat qui avait fait son stage final de l'EFB au Luxembourg, d'où ma question.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **Isidore Beautrelet**, le **14/09/2018** à **15:16**

Bonjour

Je ne répondrai qu'à votre question 1.

Il est vrai qu'il est conseillé de passer par l'IEJ. Cependant, si vous ne pouvez pas faire

autrement, alors il faudra être très rigoureux dans votre préparation en solitaire. Il est possible que le sujet d'une épreuve du CRFPA porte sur ce que vous appelez une simple actualisation. Soyez vigilant.

Par **Gab2018**, le **14/09/2018** à **17:01**

D'accord merci beaucoup. Quand je parle de "simple actualisation", je veux dire par là que les cours à l'IEJ ne sont pas complets car bien évidemment les Professeurs ne peuvent traiter l'intégralité des matières en aussi peu d'heures. C'est pourquoi je comptais travailler avec des livres à jour complétés par un livre de méthodologie et d'entraînement qui cible en plus les points d'actualité importants de l'année par matière. Donc comme il s'agit de sujets nationaux et non pas propres à chaque fac, que je sois entraîné par la prépa ou par l'IEJ revient au même pour moi sur le plan de l'acquisition des connaissances. Seul le fait d'être corrigé par les professeurs de ma fac diffère. Je n'oublie pas non plus l'importance de suivre les revues juridiques spécialisées.

Bonne continuation :)

Par **youdo**, le **17/12/2018** à **12:32**

Ce n'est pas nécessaire de suivre les cours de l'IEJ en revanche il faudra suivre une prépa estival et travailler dur pendant les deux mois d'été.

Pour votre stage à l'étranger vous pourrez le faire en PPI Mais je ne sais pas si vous pourrez le faire en stage final.

Par **marcu**, le **17/12/2018** à **18:41**

Bonjour, de tête il me semble qu'un stage à l'étranger est possible si l'avocat référent dans la structure est inscrit dans un barreau français également. A vérifier !